

AFFAIRE N° 11. - Emprunt de 16 800 000 Frs CFA à contrac-  
ter auprès de La CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour la  
construction de 39 classes économiques et 1 cantine plus 2 classes  
à Noufia.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 3 JUIN 1971, autorisation  
m'avait été donnée de contracter un prêt de 16 800 000 Frs CFA  
auprès de La CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour la  
construction de 41 classes économiques et une cantine à Saint-Denis.

Il y a, cependant, lieu de détailler cette opération qui  
portera, d'une part, sur la réalisation de 39 classes et 1 cantine  
dans les secteurs ci-après :

- La Source .....	5 classes
- Sainte-Clotilde filles .....	10 classes
- Bois de Nèfles .....	4 classes
- Rivière Saint-Denis .....	5 classes
- Canal du Brûlé .....	5 classes
- Chaudron filles .....	5 classes
- Montagne .....	5 classes
	plus 1 cantine
et d'autre part .....	2 classes à Noufia.

Le montant de l'emprunt reste inchangé, la différence  
entre le coût initial des travaux et l'actuel projet étant couverte  
par une participation communale. Le financement s'établit comme  
suit :

D E P E N S E S

- 39 classes + 1 cantine .....	63 698 393	
Honoraires Architecte .....	<u>2 538 142</u>	
	66 036 535	
- 2 classes à Noufia .....	4 013 700	
Honoraires Architecte .....	<u>200 685</u>	
	70 250 920	
		<u>70 250 920</u>

R E C E P T I S

- Subvention Education Nationale (39 classes + 1 cantine) - 40 x 900	36 000 000
- Emprunt C.C.C.E .....	<u>16 000 000</u>
	52 000 000
- Subvention Education Nationale (2 classes à Noufia) - 2 x 900	1 800 000
- Emprunt C.C.C.E .....	<u>800 000</u>
	54 600 000
- Participation communale inscrite au chapitre 903 - article 2302.01 (Budget supplémentaire 1971) .	<u>15 650 920</u>
	70 250 920

RECAPITULATION

- Montant dépenses pour 39 classes + 1 cantine + 2 classes à Noufia .....	70 250 920
- Montant recettes : Subvention Education Nationale + Emprunt C.C.C.E pour financement 39 classes + 1 cantine + 2 classes à Noufia	54 600 000
- Participation communale prévue au chapitre 903 - article 2 302-01 .....	<u>15 650 920</u>
	70 250 920

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à contracter un emprunt de 16 800 000 Frs CFA auprès de la C.C.C.E. pour la construction de 39 classes et 1 cantine plus 2 classes à Noufia.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

J'attire votre attention sur la participation importante de la Commune dans la construction de ces classes dites économiques. Elles ne le sont pas pour nous. Sur un total de 70 250 920, la Commune intervient, d'une part, par un emprunt de 16 800 000, et d'autre part, par une participation communale de 15 650 920, ce qui nous fait environ 32 000 000 sur 70 000 000. La Commune intervient encore dans l'achat des terrains et dans l'aplanissement de ces terrains, car ils doivent être livrés prêts à être travaillés par l'entreprise. Il y a en plus les branchements d'eau, d'électricité. La Commune intervient donc à plus de 50 %. Quand on dit que ces écoles sont payées par l'Éducation Nationale, par l'État ... Vous comprenez donc la réaction que j'ai eue au Conseil Général quand on nous a dit que l'on allait essayer de transformer les crédits d'État en classes uniquement économiques pour la Réunion. On n'a même pas employé le mot "classe économique", on a dit "classe ne comprenant ni cour, ni clôture, ni adduction d'eau, ni électricité, etc ...". Dans la subvention traditionnelle, il y a le prix du terrain, et tout, et nous avons une participation bien plus faible.

M. TONI. - Elle est plus faible proportionnellement ou dans l'absolu ?

LE MAIRE. - Dans l'absolu. Les classes économiques sont payées sur un autre budget, les fonds départementaux scolaires. Maintenant, vous avez les classes traditionnelles qui sont payées sur les fonds de l'Éducation Nationale. Pour les classes traditionnelles, nous touchons 2 750 000 Frs, tandis que pour les classes économiques, nous ne touchons que 900 000 Frs. Les classes économiques sont des classes traditionnelles, moins les escaliers la cour, la clôture, etc ...

M. FESSIER. - Elles reviennent cher à la Commune. Quand on aura remboursé l'emprunt, avec les intérêts, on aura participé pour plus de 50 %.

M. FONTAINE. - Quand seront livrées ces classes ?

LE MAIRE. - En principe, en Mars.

Le Conseil Municipal,  
Sur le rapport du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter de la Caisse Centrale de Coopération Economique, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 16 800 000 Frc CFA, destiné à financer la construction de 39 classes économiques et 1 cantine plus 2 classes à Moufia.
- Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au 1er Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré :

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat au le Département, après la réalisation du prêt, devront, obligatoirement, être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire à inscrire au budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution desdits travaux ;
- S'engage à inscrire chaque année, en dépenses obligatoires, au budget communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

*Da*  
Saint-Jouis le 16/1/76  
\* sous le sceau \*  
Le Secrétaire Général p.i  
Signé B. Basset  
sous copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Lesqu